

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2024**



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Pouvoirs :	2

Ont voté :	
Pour	19
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 23

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 15 février 2024

**Présents :**

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Hugo LEMAITRE

**Absents excusés :** Nathalie RODRIGUES – Sana CHELDA-CHENET – Anne-Sophie FABRE – Robert FENNINGER – Benoît JOUANNETAUD – Martine AIME

**Pouvoirs :**

Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Francis RODRIGUES

Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Philippe RINGUET

**Secrétaire de séance :** Chahrazede BENKOU NAVARRO

**26/24 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2022/2028 – CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PETITE ENFANCE EN CENTRE BOURG EN MATERIAUX BOIS-PAILLE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction de l'équipement petite enfance. Le projet consiste en la construction d'un nouvel équipement petite enfance en centre bourg avec une possibilité d'accueil de 20 enfants en multi accueil ainsi que le RPE. En matière énergétique, le bâtiment devra répondre à tendre vers une autonomie d'énergie. Il sera construit en matériaux bois-paille.

Le coût estimatif et prévisionnel de cette opération s'élève à 2 041 696,94€ HT soit 2 450 036,32€ TTC.

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que le projet est éligible au contrat régional de solidarité territoriale (CRST) 2022-2028.

Plan de financement			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Annonces	2 250,00	Aide CRST sollicitée (subvention de base)	200 000,00
Etude de sol	5 960,00	Fonds de solidarité métropolitaine	100 000,00
Etude acoustique	900,00	Aide CRST sollicitée (bonification)	20 000,00
Energéticien	1 000,00	Etat (préciser) FSIL / DETR	400 000,00
AMO	28 200,00	Département (préciser)	
OPC	21 832,00	CAF	240 000,00
CT	10 790,00	Fonds européens FEDER	
SPS	3 762,00		
Maitrise d'œuvre	138 635,50		
Prévisionnel travaux	1 770 721,72		
Révision de prix	57 280,72		
Panneau de chantier régional	365,00		
		Autofinancement	1 081 696,94
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 041 696,94</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>2 041 696,94</b>

**Ceci étant exposé,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER le projet de construction de l'Équipement Petite Enfance en centre bourg, construction bois-paille.**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;**
- **DE SOLLICITER une subvention de 200 000.00 € au titre du C.R.S.T ainsi qu'une bonification de 10 points (soit 20 000 €) au titre de l'intégration de matériaux biosourcés dans la construction.**
- **Charge le Maire de toutes les formalités et signature de tout document afférent à cette demande.**

Fait à Semoy, le 20 février 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire

  


La secrétaire de séance,

Chahrazede BENKOU NAVARRO

Adjointe au maire



Transmission au contrôle de légalité le : 26 FEV. 2024

Publication numérique le : 27 FEV. 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification